



La VPN Trust Initiative (VTI) s'oppose aux efforts juridiques erronés visant à étendre le blocage des sites web aux VPN

Pour publication immédiate

- **Les fournisseurs de contenu ont recours à des procédures judiciaires pour obliger les fournisseurs de VPN à bloquer certains sites web en France.**
- **Un tel blocage peut avoir des conséquences importantes susceptibles de mettre en péril la sécurité et la vie privée des citoyens français.**
- **Le ciblage des VPN ouvre la voie à un dangereux précédent de censure, risquant de s'étendre à des domaines de contenu plus vastes.**

7 FÉVRIER 2025 - Les ayants droit font pression pour obtenir une restriction des services VPN en France auprès du Tribunal Judiciaire de Paris, précipitant l'extension injustifiée des ordonnances de blocage aux fournisseurs de VPN.

La VPN Trust Initiative (VTI), qui fait partie de i2Coalition ([Internet Infrastructure Coalition](#)), s'oppose fermement à toute demande visant à ce que les tribunaux français obligent les services VPN à bloquer l'accès à des sites de streaming potentiellement illicites. Si les membres de la VTI s'opposent sans équivoque à l'utilisation abusive des VPN à des fins illégales, cette décision désigne non seulement le mauvais coupable, mais menace également de porter atteinte à la cybersécurité, à la vie privée et à la liberté numérique de millions de résidents français.

Les VPN, des outils essentiels pour la confidentialité et la sécurité

Les VPN sont conçus pour protéger les connexions Internet et les données des utilisateurs contre les cybercriminels, tout en permettant un accès sécurisé à l'information. Reconnus mondialement comme essentiels à la cybersécurité, y compris par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) en France, les VPN jouent un rôle technique crucial dans la préservation de l'intégrité d'Internet. Les VPN sont également essentiels pour garantir le respect de la confidentialité en ligne et permettre l'accès à des médias indépendants, en particulier dans les pays où le niveau de censure est élevé.

Les VPN ne facilitent pas le piratage. Ils n'hébergent pas, ne stockent pas et ne font pas la promotion de matériel protégé par des droits d'auteur. Ces contenus ne sont pas découverts et référencés par les outils VPN axés sur la confidentialité. Cibler les services VPN pour des



activités qu'ils ne permettent pas ou ne promeuvent pas constitue une approche erronée et disproportionnée.

Des mesures inefficaces et une exposition accrue aux risques

L'histoire a montré que les restrictions visant l'infrastructure numérique ne permettent pas de combattre les causes profondes du piratage. Malgré les pressions juridiques croissantes exercées sur les fournisseurs d'infrastructures pour qu'ils s'attaquent aux problèmes de contenu sur leurs réseaux, les taux de piratage augmentent à l'échelle mondiale². Se concentrer sur des outils neutres en termes de contenu, comme les VPN, plutôt que de s'attaquer aux sources de contenu illégal, non seulement ne permet pas de lutter contre le piratage, mais crée et inflige des dommages collatéraux à la sécurité et à la confidentialité en ligne, mettant ainsi les utilisateurs en danger.

En outre, ces mesures radicales visent tous les services VPN, y compris ceux qui adhèrent à des principes stricts de l'industrie (voir : [les principes de la VTI](#)), tels que des pratiques rigoureuses en matière de sécurité et de confidentialité. Les utilisateurs peuvent alors être poussés vers des alternatives non sécurisées, ce qui peut conduire à la cybercriminalité et à d'autres activités malveillantes. En demandant à ce groupe de fournisseurs de VPN respectant les principes de sécurité et de confidentialité de restreindre l'accès, cette mesure est non seulement injustifiée, mais elle expose également les résidents français à de nouveaux risques importants en matière de cybersécurité, ce qui compromet leur sécurité en ligne.

La liberté sur Internet menacée

Cette affaire représente bien plus qu'un litige localisé. Cela risque de créer un dangereux précédent pour la liberté sur Internet à l'échelle mondiale. La restriction des services VPN est très répandue dans des pays tels que la Chine, la Russie, le Myanmar et l'Iran, entre autres. Ces règles de blocage, souvent introduites sous couvert de protection des intérêts nationaux ou de prévention des contenus illégaux, menacent fondamentalement la nature libre et ouverte d'Internet et constituent une arme pour les régimes de censure.

L'imposition du blocage des VPN en France risque d'entraîner des dérives importantes, dans la mesure où des contenus légitimes et non illicites peuvent être sommairement coupés. Cela suscite des inquiétudes quant à la limitation injustifiée des droits des individus à la liberté d'information et d'expression. Par exemple, alors que les plateformes de réseaux sociaux hébergent souvent des contenus illicites, aucun tribunal démocratique n'ordonnerait la fermeture de plateformes telles que Facebook dans leur ensemble, au lieu de cibler directement les contenus illicites. Étant donné que les VPN n'hébergent pas réellement de contenu, il est

² Violation du droit d'auteur en ligne dans l'Union européenne - films, musique, publications, logiciels et télévision (2017-2023)

<https://www.euipo.europa.eu/en/publications/online-copyright-infringement-in-the-european-union-films-music-publications-software-and-tv-2017-2023>



malavisé et disproportionné de bloquer l'accès à l'ensemble de ces outils, qui présentent de nombreux avantages supplémentaires prouvés pour les utilisateurs finaux.

Appel à une action raisonnable

La VPN Trust Initiative exhorte les ayants droit et les autorités françaises à reconsidérer leur approche et à lutter contre le piratage à la source plutôt que de cibler des technologies qui protègent la confidentialité et la sécurité des utilisateurs. La collaboration avec toutes les parties prenantes pourrait permettre de trouver des solutions plus efficaces sans compromettre la cybersécurité, la vie privée ou les libertés numériques.

Nous appelons respectueusement les tribunaux et le système judiciaire français à reconnaître les implications plus larges de cette affaire et à donner la priorité à des solutions qui respectent la vie privée et la sécurité de tous les citoyens et protègent les principes fondamentaux d'un Internet ouvert.

À propos de la VPN Trust Initiative d'i2Coalition

La VPN Trust Initiative (VTI) d'i2Coalition est un consortium dirigé par l'industrie qui promeut la sécurité et la confidentialité des consommateurs en ligne en améliorant la compréhension des VPN et en renforçant les pratiques commerciales dans un secteur qui protège déjà des millions d'internautes. La VTI s'appuie sur des connaissances concrètes pour promouvoir, créer, examiner et valider des lignes directrices qui renforcent la confiance et la transparence et réduisent les risques pour les utilisateurs. Pour en savoir plus sur la VTI, veuillez consulter le site vpntrust.net.

À propos de i2Coalition

La Coalition pour l'infrastructure d'Internet ("i2Coalition") veille à ce que ceux qui construisent l'infrastructure d'Internet aient leur mot à dire dans les politiques publiques. Nous sommes le principal porte-parole des sociétés d'hébergement web, des centres de données, des bureaux d'enregistrement de domaines et des registres, des fournisseurs d'infrastructures cloud, des fournisseurs de services gérés et des entreprises technologiques connexes. Nous protégeons l'innovation et la croissance continue de l'infrastructure d'Internet, qui est essentielle à l'économie mondiale. Notre coalition a été lancée à un moment important de l'histoire de notre secteur. La genèse de l'organisation a commencé en 2011, lorsque de nombreux membres fondateurs de l'i2Coalition ont uni leurs forces pour empêcher que les lois SOPA et PIPA ne deviennent des lois américaines. Après nous être mobilisés pour assurer la libre circulation de l'information et du commerce sur Internet, nous avons pris conscience de la nécessité de faire entendre la voix de l'industrie, et avons fondé officiellement l'association en 2012. Pour en savoir plus sur i2Coalition et envisager une adhésion, veuillez consulter le site i2Coalition.com.